

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, NOÉ Sophie, MM : BECK Patrick, DASSONVILLE Kévin, LE ROUZIC Didier, SAINT PAUL Alexandre, CHESNEAU Patrice.

Absent (s) : M. DASSONVILLE Kévin (arrivée à 19h28)

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur Grégoire REBILLEAU donne procuration à Monsieur Patrick BECK, Madame Anaïs DASSONVILLE donne procuration à Monsieur Kévin DASSONVILLE, Monsieur Léonard CHANCELLE donne procuration à Monsieur Patrice CHESNEAU, Madame Sylvie NAULIN donne procuration à Madame Sophie NOÉ

Excusés :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIÈRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 JUILLET 2022

1- DÉLIBÉRATION : **CONTRAT ASSURANCE GROUPE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le contrat d'assurance groupe couvrant l'ensemble des risques statutaires tels que la maladie, accidents de la vie privée, accident de travail, maladies professionnelles, congés maternité, paternité, décès, souscrit par le centre de gestion avec Yvelin arrivera à échéance le 31 décembre prochain.

Afin que la Commune soit rattachée à l'appel d'offre pour une négociation d'un nouveau contrat d'assurance, Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation de ce rattachement.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le rattachement à l'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2- DÉLIBÉRATION : **LOYER CAVE AUMONT**

La Cave Aumont appartenant à la Commune va être réhabilitée pour pouvoir être proposée à la location. Un artisan potier serait intéressé pour la louer, il exerce actuellement son activité à Fontevraud.

Monsieur le Maire précise que la cave se situe au début de la rue Château Gaillard, elle a une superficie de 105m², l'entrée est carrelée et le reste est en terre battue.

Une déclaration préalable a été faite afin de demander la réfection de la porte d'entrée de la Cave en installant une porte vitrée. L'Architecte des Bâtiments de France a répondu négativement à cette demande.

Monsieur le Maire leur a transmis un courrier précisant avec exactitude ce que la Commune souhaitait par rapport à ce qui est déjà installé sur le Village Métiers d'Art (toutes les portes des ateliers troglos sont en métal et non en bois comme souhaité par l'ABF pour la cave Aumont). Le courrier est à ce jour resté sans réponse.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Afin de louer la cave, Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer le montant du loyer. Afin d'être en cohérence avec les autres loyers du Village Métiers d'Art, Monsieur le Maire précise au Conseil que le prix au m² est d'environ 2€ ce qui ferait un loyer mensuel de 210€.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le montant du loyer mensuel à 210€.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3- DÉLIBÉRATION : DEVIS TROGLOTHÈQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau devis de la Société AETC Énergies s'élevant à 22 527€ HT pour la mise en place d'un système de traitement de l'air dans le local troglodytique de l'association Troglouthèque.

L'atelier occupé par la Troglouthèque est celui qui pose le plus de problèmes avec des chutes assez constantes de matériaux (sans dommages fort heureusement). Les nombreux rapports du géologue M. LEOTOT attestent de ces problèmes. Le dernier sinistre a nécessité la fermeture pendant quelques mois et la pose d'une coque en résine (30 m²) et de broches et tirants supplémentaires pour la somme de 11 050 euros HT.

Ces éboulements sont la conséquence d'un trop fort taux d'humidité (95 %). Lors du précédent mandat, sur les conseils d'un ingénieur climaticien, nous avons investi dans un système d'extraction d'air, qui, s'il n'est pas couplé à un système de traitement de l'air n'est pas des plus performant. Mauvais choix mais nous avons reculé devant le coût, surtout qu'à l'époque l'atelier était vacant.

L'installation devra se faire très rapidement car un employé a été recruté pour accueillir le public.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise AETC Énergies pour un montant de 22 527€ HT et autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Votants : 13 Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 0

4- DÉLIBÉRATION : VENTE LOCAL SAVONNERIE MARTIN DE CANDRE

Dans le cadre de la vente du local Communal situé au Bois d'Ortie à l'entreprise Savonnerie Martin de Candre, une promesse de vente doit être signée entre la Commune et la Société.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du montant de vente s'élevant à 180 000€.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil approuve la proposition de vente du local situé aux Bois d'Ortie pour un montant de 180 000€

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

5- DÉLIBÉRATION : DEVIS RESTRUCTURATION DE L'ENTRÉE DU BOURG

Dans le cadre du projet de restructuration de l'entrée du bourg du village, un appel d'offres avait été lancé en début d'année. Trois entreprises ont répondu :

- L'agence Talpa
- L'agence Zeppelin
- L'agence Urba Terra

Une rencontre a eu lieu avec l'aide du CAUE pour l'audition des bureaux d'études. Après avoir étudié toutes les propositions l'agence Urba Terra a été retenue.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'agence pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre. L'offre de prix s'élève à 17 875€ HT. Elle se décompose en plusieurs opérations qu'effectuera Urba Terra tel que l'étude du projet, l'avant-projet, le projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux jusqu'à la fin et la réception du chantier.

Monsieur le Maire présente également au Conseil le chiffrage du bureau d'étude concernant l'animation de la réunion publique afin de présenter le projet aux habitants. Le devis s'élève à 750€ HT.

Urba Terra prendra en charge lors de cette réunion l'animation, la projection du projet et l'échange avec les riverains afin de répondre à leurs questionnements.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal accepte les propositions de prix de la société Urba Terra à savoir le devis de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 17 875€ HT et le devis pour l'organisation d'une réunion publique pour un montant de 750€ HT. Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Dans le cadre de la qualité de leurs sentiers découvertes, le PNR demande la désignation d'un élu référent volontaire pour un suivi annuel du sentier d'interprétation de la Commune. L'élu aura la charge d'adresser au Parc Naturel Régional un rapport en amont de chaque saison touristique. Monsieur le Maire demande au Conseil qui souhaite se porter volontaire. Monsieur Alexandre SAINT PAUL se propose.
- Suite au décès de Mme DURET Isabelle, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil qui souhaitent se porter volontaires pour la remplacer et représenter la Commune lors des réunions de la Commission Cinéma Plein Air mise en place avec la participation de Familles Rurales. Monsieur le Maire se propose, le Conseil valide.
- Afin de pallier la crise énergétique que nous subissons dans le pays, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'idée de réduire le temps d'éclairage des candélabres de 30 min le matin et 30 minutes à 1h le soir. Ce geste permettra d'être solidaire et montrer l'exemple auprès des riverains. Le Conseil approuve cette idée.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire informe également que le prix des granulés bois, nécessaire pour les chaudières de l'école et de la Mairie, a augmenté de plus de 200€ la tonne en 3 mois (312€/tonne en juin – 564€/tonne en septembre) avec des délais de livraison plus importants (environ 3 semaines)

- Les travaux de voirie prévus initialement au mois d'août, Rue du Ponceau, seront prévus aux vacances de la Toussaint
- Monsieur le Maire informe que la rentrée des Écoles s'est très bien déroulée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un mail de Familles Rurales a été envoyé pour signaler que l'accueil de Loisirs en ce début d'année est déjà surchargé. Les élus des différentes Communes de la Côte doivent de nouveau se rencontrer pour ce problème.
- Monsieur le Maire informe que la remise des prix pour les Villes et Villages Fleuris aura lieu le jeudi 15 septembre à Angers. Monsieur le Maire sera présent accompagné de l'agent technique M. Vincent GAUDICHEAU.
- Dimanche 11 septembre ont lieu les Foulées du Champigny, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil qui souhaitent se porter volontaires pour être signaleur lors de cette course – Mme Marinette BRELIERE, Kevin DASSONVILLE et Monsieur le Maire se proposent.

Monsieur Patrick BECK :

- Suite à la réunion de l'Agglo concernant les déchets, Monsieur BECK informe des différents points vus lors de cet échange. Il a été abordé le bilan financier, ainsi que le regroupement intégral de toutes les Communes au service de Kyrielle ce qui engendrera éventuellement une modification des jours de tournées dans les Communes. Monsieur BECK aura une information plus précise en fin d'année qui sera relayée dans la gazette pour avertir les riverains. Il a également été évoqué le prix trop coûteux du retraitement des cartonnages. Monsieur BECK informe qu'un groupe de travail va être créé, dont il en fera partie, pour étudier les taxes concernant les professionnels venant en déchetterie. Un projet sera monté et présenté aux élus lors d'une réunion d'agglo en début d'année.
- Monsieur BECK s'interroge sur le fait du passage au 70 km/h sur la Départementale 947. Aucune concertation des communes n'a été faite. Madame BRELIERE étant correspondante à la Sécurité Routière, doit se renseigner auprès des services concernés.
- Monsieur BECK s'interroge sur l'efficacité de la mise en place d'un panneau sens unique et sens interdit dans la rue de la mairie et la rue Château Gaillard ainsi que le stationnement des véhicules trop important devant les troglos. Il faudra réfléchir sur ces sujets afin d'apporter des améliorations. Monsieur le Maire propose qu'une réunion soit organisée à la fin de la saison touristique avec tous les acteurs économiques pour faire le point.

Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Demande si le marché de fruits et légumes est définitivement arrêté sur la Place St Aubin. Monsieur le Maire répond oui.

Monsieur Didier LE ROUZIC :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

- Informe qu'une offre d'ostéopathie est proposée sur la Commune de Varennes sur Loire à côté du cabinet d'infirmière.

Monsieur Kevin DASSONVILLE :

- Regrette que la Commune ne puisse pas embaucher d'apprenti au niveau des Espaces Verts. Cela permettrait d'aider les agents lors des périodes d'activité plus intense et ainsi de former un jeune. Monsieur le Maire explique que cela aurait un coût trop important pour la Commune.

Madame Sophie NOÉ :

- Demande si les agents techniques peuvent nettoyer la rue de la Fosse Rouge où l'herbe commence à être haute. Monsieur le Maire répond que les agents techniques ont commencé le nettoyage des rues.

Madame Marinette BRELIÈRE :

- Informe que Monsieur BESSON Président du Souvenir Français a proposé à la Commune, lors de la Cérémonie du 8 mai dernier, de prendre en charge le nettoyage et la rénovation des tombes des « Soldats morts pour la France » et d'apposer un macaron. Madame BRELIÈRE a commencé le recensement au cimetière afin de retrouver toutes les tombes concernées.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le lundi 3 octobre 2022

CLÔTURE DE SÉANCE : 20h40

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE
Donne procuration à M. Patrice
CHESNEAU

Patrice CHESNEAU
Excusé

Anaïs DASSONVILLE
Donne procuration à M. Kevin
DASSONVILLE

Kévin DASSONVILLE

Alexandre SAINT PAUL

Christian GALLÉ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Grégoire REBILLEAU
Donne procuration à M. Patrick
BECK

Didier LE ROUZIC
Absent

Sylvie NAULIN
Donne procuration à Mme Sophie NOÉ

Sophie NOÉ